

INFORMATIONS SANITAIRES

17 novembre 1995

Vol. 8 - N° 41

Sommaire

Maladie de Newcastle en Suède	129
Peste des petits ruminants au Gabon	130

MALADIE DE NEWCASTLE EN SUÈDE

Synthèse de la traduction de deux télécopies reçues les 14 et 15 novembre 1995 du Docteur B. Nordblom, chef des Services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Jönköping :

S. R. - 1

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 2 novembre 1995.

Date présumée de l'infection primaire : 19 octobre 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : deux (2).

Identification géographique des foyers : dans le sud du pays :

- 1/95. comté de Malmöhus
- 2/95. comté de Kristianstad.

Détails relatifs aux foyers :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans les foyers	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1-2/95	avi*	> 200 000	> 200 000	0

* poules, canards, dindes, pigeons, etc.

Commentaires concernant l'effectif atteint :

- foyer n° 1/95 : 11 élevages comprenant 92 850 parents, 180 000 poussins d'un jour et 1,3 million d'oeufs à couvrir ;
- foyer n° 2/95 : 6 élevages faisant partie de la même entreprise avicole que le foyer n° 1/95.

Commentaires relatifs au diagnostic : une diminution de la consommation d'aliments et une chute de ponte évoquant une infection par le paramyxovirus-1 (PMV-1) ont d'abord été observées dans un établissement de production de poulets de chair. Le diagnostic a été confirmé le 2 novembre 1995 par examen sérologique (ELISA, inhibition de l'hémagglutination), puis on a isolé un PMV-1 dont l'indice de pathogénicité par voie intracérébrale (IPIC) était de 1,48 (Institut vétérinaire national, Uppsala). Un IPIC de 1,78 a été obtenu au Laboratoire vétérinaire central de Weybridge (Royaume-Uni). L'épreuve des anticorps monoclonaux indique que la souche virale isolée ne correspond ni à une souche vaccinale ni à une souche sauvage (colombine) ou à une souche pathogène classique des volailles.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour :

- dès le 2 novembre 1995, interdiction notifiée au couvoir de livrer des poussins d'un jour ;
- mise en place de zones de protection et de surveillance ;
- tout est mis en oeuvre pour que tous les oiseaux soient détruits dans les meilleurs délais ;

- du personnel vétérinaire supplémentaire est assigné au prélèvement d'échantillons, aux enquêtes épidémiologiques, à la supervision des transports, à l'abattage sanitaire des troupeaux de volailles comprenant des sujets séropositifs, à l'assainissement, etc. ;
- de vastes campagnes d'information, s'adressant particulièrement aux propriétaires de volailles des deux comtés du sud (Malmöhus et Kristianstad), sont diffusées par voie de presse, radio et télévision ;
- interdiction, sur tout le territoire de la Suède, de la présentation de volailles dans des foires ou concours ;
- tous les déplacements d'oiseaux, à partir, à l'intérieur, ou à destination des comtés de Malmöhus et Kristianstad sont soumis à l'autorisation du vétérinaire du comté. En outre, toute personne détenant des volailles doit signaler à son vétérinaire toute modification de l'état de santé de son troupeau.

*
* *

PESTE DES PETITS RUMINANTS AU GABON

Texte d'un communiqué reçu le 16 novembre 1995 du Docteur Josette Nomsî Darabi, directeur de l'élevage et des industries animales, ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, Libreville :

S. R. - 1

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 15 février 1995.

Date présumée de l'infection primaire : 26 janvier 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : onze (11).

Identification géographique des foyers :

1-3/95. Bitam, province du Woleu Ntem (dans le nord du pays)

4-11/95. Libreville, province de l'Estuaire.

Détails relatifs aux foyers :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1/95	cap	10	10	10	0	0
2/95	cap	42	42	27	0	0
3/95	o/c*	8	8	3	5	0
4/95	o/c	15	15	13	2	0
5/95	cap	62	62	54	8	0
6/95	0	0
7/95	o/c	8	2	1	0	3
8/95	o/c	9	9	9	0	0
9/95	o/c	36	34	34	0	0
10/95	28	28	0	0
11/95	o/c	18	7	7	0	0

* o/c : ovins + caprins.

Commentaires concernant l'effectif atteint : la maladie est apparue chez des animaux d'engraissement et sur certains reproducteurs dans des troupeaux individuels.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : la maladie s'est révélée la première fois sur des animaux importés. Puis elle est apparue sur des animaux autochtones qui ont été en contact avec les animaux importés.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : dans quelques foyers, certains animaux ont été détruits. La désinfection des locaux a été faite et a été suivie d'un vide sanitaire. Vaccination systématique des ovins et caprins contre la peste des petits ruminants.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.